



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie

Direction de
la Réglementation et des
Services aux Usagers

Bureau de la Réglementation

Affaire suivie par :
Pascale PERROUD

Tél. 04.79.75.51.95

Courriel : pascale.perroud
@savoie.gouv.fr

Chambéry, le

12 OCT. 2017

Monsieur,

En tant qu'exploitant de l'établissement « La Source », situé 73170 Saint Jean de Chevelu, vous avez sollicité le 2 octobre 2017 l'obtention du titre de maître-restaurateur.

L'examen de votre dossier a fait apparaître que vous remplissez toutes les conditions nécessaires à la délivrance de ce titre, conformément au décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 modifié relatif au titre de maître-restaurateur et à l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 modifié relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2017 vous attribuant le titre de maître-restaurateur pour une durée de 4 ans à compter de la date de cette décision, soit jusqu'au 11 octobre 2021.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
L'Attachée Chef de Bureau


Isabelle DUPASQUIER

Monsieur Eric JACQUET
Restaurant La Source
Route du Col du Chat
73170 SAINT JEAN DE CHEVELU